

	Compte-rendu succinct	Le Président : M. Gérome FASSENET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Le Secrétaire de Séance : M. Claude TERON
Affiché le :	Séance du Jeudi 17 septembre 2015	

Personnes excusées/absentes :

DAMPIERRE : Mme Joss BERNARD – Donne POUVOIR à M. Grégoire DURANT ;
 EVANS : M. Hervé BOUVERESSE – Donne POUVOIR à M. Jean-Luc HUDRY ;
 FRAISANS : Mme Martine VERMOT-DESROCHES – Donne POUVOIR à M. Sébastien
 HENGY ;
 GENDREY : M. Pierre ROUX – Donne POUVOIR à M. Sylvain ROUSSET ;
 LA BARRE : M. Philippe GIMBERT ;
 LA BARRE : M. Christian FUMEZ ;
 LA BRETENIERE : M. Joseph ROY – Donne POUVOIR à M. Christophe FERRAND ;
 MONTEPLAIN : M. Luc BEJEAN – Donne POUVOIR à M. Stéphane MONTRELAY ;
 ORCHAMPS : M. Denis JEUNET – Donne POUVOIR à M. Christian RICHARD ;
 PAGNEY : M. Michel GAGLIARDI – Donne POUVOIR à M. Gérome FASSENET ;
 SALANS : M. Philippe SMAGGHE – Donne POUVOIR à Mme Stéphanie DREZET ;
 SERMANGE : M. Michel BENESSIANO – Donne POUVOIR à M. Claude VUILLEMENOT ;
 VITREUX : M. Alain GOMOT – Donne POUVOIR à M. Marc GENTY.

Le Conseil Communautaire s'est réuni le JEUDI 17 SEPTEMBRE 2015 à 20h30 à la salle des fêtes à SERRE LES MOULIERES sous la présidence de M. Gérome FASSENET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance a débuté à 20h40 et a été levée à 23h45.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour et au rapport préparatoire, envoyés à tous les délégués communautaires.

Intervention de Monsieur RENARD d'ERDF.

Intervention de Cédric NOUET sur le portage à domicile.

Monsieur le Président remercie le maire de Serre les Moulières d'accueillir le Conseil Communautaire et fait l'appel des délégués communautaires.

a) Approbation du procès-verbal du Lundi 31 août 2015 et désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Gérome FASSET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- nomme Monsieur Claude TERON comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 31 août 2015.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

1. POLITIQUE INTERCOMMUNALE

- a) Contrat d'Aménagement et de Développement Durable Région Franche-Comté (CADD) : demande de subvention pour la rénovation du gymnase intercommunal à Fraisans – Modification du plan de financement de l'opération

Monsieur Gérome FASSET, Président, présente ce point au Conseil Communautaire.

Le Président informe qu'à la signature de la convention TEPCV, la CCJN peut demander l'avance de 40 % des 500 000 € pour réaliser étude ou autres pour que les travaux débutent en 2016.

Monsieur Christian GIROD, FRAISANS, demande quand vont commencer les travaux ?

Monsieur Christophe FERRAND, Vice-président, précise que les travaux commenceront après une saison scolaire (pas avant juin).

Le plan de financement est le suivant :

Coût prévisionnel de l'opération (TDC) et plan de financement prévisionnel :			
DEPENSES		RECETTES	
Description	Montant total (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Rénovation du gymnase intercommunal Maurice Grand	947 330 €	TEPCV - Fonds Transition Energétique	500 000 €
		Conseil Régional F-C / CADD (13%)	123 431 €
		Conseil départemental du Jura	39 700 €
		Autofinancement (30%)	284 199 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve l'opération de rénovation du gymnase intercommunal Maurice Grand et son plan de financement, détaillé ci-dessus ;
- autorise le Président à solliciter l'aide financière de la Région Franche Comté au titre du Contrat d'Aménagement et de Développement Durable (CADD) ;
- autorise le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier ;
- autorise le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

b) Poste d'animateur TEPOS – Aide de l'ADEME

Monsieur le Président informe que suite à l'appel à projet TEPOS, l'ADEME finance un poste d'animateur car beaucoup de projets sont à prévoir avec des économies d'énergie.

Monsieur Bruno TSCHANTRE, chargé de mission développement, ajoute que l'ADEME subventionne un forfait de 24 000 € par an et que cette aide est sur 3 ans. Il reste à déterminer le profil. Il indique qu'il va rencontrer l'ADEME pour avoir plus d'éléments.

N'ayant pas assez d'éléments, ce point est reporté au prochain Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

c) Loi NOTRe – Périmètre CCJN

Monsieur Jérôme FASSET, Président, informe sur ce dossier le Conseil Communautaire.

Les territoires sont en mouvement.

Jura Nord n'est pas impacté par la loi NOTRe car par dérogation, la collectivité est au-dessus du seuil.

Certaines collectivités voisines ont demandé à rencontrer Jura Nord, notamment Saint Vit, Nord Ouest Jura et Val de Pesmes.

Réunions de la CDCI les 28 septembre et 12 octobre.

Une rencontre organisée par le Val de Pesmes et les communes de Nord Ouest Jura a eu lieu le 14 septembre dernier puis Jura Nord a organisé une rencontre à Saligney le 24 septembre.

Une conférence des maires sera sans doute organisée pour faire le point après le 12 octobre.

Monsieur Claude TERON, SERRE LES MOULIERES, se demande comment cela se passe au niveau des finances ?

Monsieur le Président indique que les dettes seront réparties sur les communes de Nord Ouest Jura afin de les intégrer à Jura Nord sans dette. Concernant les emprunts à moyen terme ou long terme, ceux-ci seront repris par Jura Nord. Il ajoute que le Val de Pesmes et Nord Ouest Jura ont les mêmes compétences que Jura Nord mais que ça sera plus compliqué pour Saint-Vit car beaucoup moins de compétence que Jura Nord (par exemple, le Val Saint Vitois n'a pas la compétence scolaire).

Monsieur Rémi MARTIN, PETIT MERCEY, demande si toutes les communes du Val Saint Vitois adhèrent à Jura Nord ?

Monsieur le Président précise que certaines uniquement adhéreront.

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, demande qui décide ?

Monsieur le Président indique que le préfet déterminera le périmètre.

Monsieur Didier PEREZ, ETREPIGNEY, demande si Jura Nord reste en dessous de la densité avec l'intégration de certaines communes de Nord Ouest Jura ?

Monsieur le Président indique que les données sur la densité ne sont pas ceux de 2015 et que c'est pour cela que Jura Nord est en dessous du seuil.

Monsieur Christian GIROD, FRAISANS, précise qu'il va y avoir un souci au niveau du transport scolaire s'il y a plusieurs départements au sein d'une même collectivité ?

Monsieur le Président lui indique que le transport scolaire est à la charge du Département et que cette compétence va bientôt être transférée à La Région. Donc, il n'y a aucune conséquence sur le déplacement des scolaires.

Monsieur Ludovic DUVERNOIS, TAXENNE, indique que Jura Nord a la compétence PLUi également.

Monsieur le Président précise que le Val de Pesmes demande un rapprochement avec le Jura car s'il y a un rapprochement avec Marnay, Pesmes intégrera directement le SCOT du Grand Besançon.

Monsieur le Président informe également que Jura Nord doit recomposer son Conseil Communautaire et que les communes doivent impérativement délibérer avant le 06/10 dernier délai.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

2. ECONOMIE

a) Gare SNCF de Ranchot

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, informe sur ce dossier le Conseil Communautaire.

Pour l'instant, le local du 1^{er} étage est loué 4 500 € à la SNCF. Les locaux du rez-de-chaussée sont disponibles et peuvent être loués.

Monsieur Christian RICHARD, ORCHAMPS, demande quelle est la surface des locaux ?

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, précise que les locaux du rez-de-chaussée font 95 m². Il précise que Jura Nord est à la recherche d'une entreprise qui souhaite s'installer sur le territoire et qui serait intéressée pour louer ces locaux. Il demande aux délégués communautaires de communiquer auprès des entreprises. Il précise que si une entreprise est intéressée, des travaux seront faits : ceux-ci ayant été budgétisés au cas où.

Monsieur Christian RICHARD, ORCHAMPS, demande si le loyer de 4 500 € par an est uniquement pour le 1^{er} étage ?

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, répond que oui et que le loyer du rez-de-chaussée devra être négocié avec la SNCF.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, fait également un point sur la ZAC de RANCHOT.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, présente le dossier ci-dessous.

Après en avoir délibéré, à la majorité absolue (aucune abstention, 10 votes contre) :

Article unique : approuve la motion suivante :

L'Etat a décidé de réduire de 30 % les dotations, jusque-là accordées aux communes et intercommunalités, pour assurer leurs missions quotidiennes et de proximité, y compris les plus vitales. Les communes et leurs intercommunalités font d'ores et déjà des efforts de gestion mais quelle institution même très bien gérée pourrait supporter une telle baisse ?

Depuis plusieurs mois, l'AMF et l'association des maires ont fait des propositions visant à compenser cette amputation budgétaire qui aurait des conséquences très fâcheuses dans chaque commune de France, sans exception.

Si rien ne change, les communes seraient mises en danger, les investissements et les services publics

locaux seraient menacés. Tout ce qui fait la qualité de vie et le lien social serait mis à mal : crèches, écoles, cantines, centres d'action sociale, logements, transports, équipements sportifs, lieux d'expression culturelle, tri et collecte des déchets, entretien des équipements et espaces publics.

L'AMF a lancé une mobilisation massive, dans toutes les communes de France, dont nous faisons partie. **Le samedi 19 septembre prochain seront organisés des rassemblements devant les mairies ou des rencontres avec les maires/élus, à partir de 10 heures.** Citoyens, responsables d'associations, acteurs économiques et élus de toutes sensibilités politiques sont appelés à se mobiliser et à soutenir leurs communes.

Plus de 17 000 communes ou intercommunalités de France, par la voix de leur conseil municipal ou communautaire, se sont déjà prononcées contre cette baisse sans précédent des dotations de l'Etat.

Tous les Français doivent faire « cause commune » : c'est leur vie quotidienne et la cohésion des territoires qui sont en jeu !

Pour : 33

Contre : 10

Abstention : 0

3. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/ENVIRONNEMENT

- a) Droit de Préemption Urbain – Commune de Salans : annule et remplace la délibération du 18 juin 2015

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- institue le Droit de Préemption Urbain (DPU) au profit de la commune de Salans sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser déterminées par le Plan Local d'Urbanisme susvisé ;
- charge le Président de procéder à :
 - l'affichage au siège de la Communauté de Communes Jura Nord pendant un mois ;
 - la parution d'une insertion dans les deux journaux régionaux ou locaux habilités à recevoir des annonces légales.

Cette délibération qui annule et remplace la délibération du 18 juin 2015 sera exécutoire après exécution de l'ensemble des formalités de publicité mentionnées ci-dessus (la date à prendre en considération pour l'affichage est celle du premier jour où il est effectué).

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

- b) Demandes de modifications de documents d'urbanismes (Gendrey, Orchamps) : détermination de critères

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il explique que pour l'instant Jura Nord est en possession de deux demandes de modification de documents d'urbanismes et qu'il est judicieux d'instaurer des critères afin de savoir si Jura Nord prend en charge ou non les frais de modification ou de révision. Il est donc nécessaire que le Conseil échange sur ce sujet, soit Jura Nord traite au cas par cas ou soit Jura Nord se fixe des critères en attendant l'élaboration du PLUi.

Monsieur Christian RICHARD, ORCHAMPS, explique pourquoi la commune d'Orchamps a demandé une modification de son POS. Il indique qu'un maraîcher a acheté un terrain en zone agricole et qu'il loge pour l'instant dans un mobil-home. Cette zone est non desservie en électricité et en eau potable. Le maraîcher souhaite construire un bâtiment en dur. La commune a envoyé le permis de construire qui l'a reçu non validé par la DDT pour cause de l'article 4 du POS.

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, indique qu'il faut se poser la question de l'intérêt public et privé.

Monsieur Christian RICHARD, ORCHAMPS, précise que l'article 4 du POS de la commune indique qu'un

bâtiment qui reçoit du public doit être raccordé en eau potable. La demande de modification est donc de supprimer cet article. C'est une adaptation mineure.

Monsieur Sylvain ROUSSET, GENDREY, explique la demande de modification du document d'urbanisme de la commune de Gendrey. Une personne a un terrain qu'elle souhaite faire en 3 parcelles à bâtir mais une partie de ce terrain est non constructible.

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, précise que ces deux demandes sont totalement différentes et que les objectifs sont différents également.

Monsieur Christian GIROD, FRAISANS, propose de se laisser le temps et de réfléchir. Pour l'instant, il n'y a que deux demandes.

Madame Nathalie RUDE, Vice-présidente, intervient pour exprimer que le cas de Gendrey est une extension de la carte communale et que si Jura Nord accepte la demande cela veut dire que toutes les communes ayant une carte communale pourront demander une modification de leur document d'urbanisme.

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, demande quelle est la position du Conseil Municipal de Gendrey à ce sujet ?

Monsieur Sylvain ROUSSET, GENDREY, indique que le Conseil Municipal est plutôt contre la modification.

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, indique donc que si Jura Nord peut éviter de faire la modification du document d'urbanisme de la commune de Gendrey, elle ne la fera pas. En revanche, Jura Nord va travailler avec la commune d'Orchamps pour avoir un peu plus de détail par rapport à leur demande. Pour l'instant, Jura Nord traitera du cas par cas.

Monsieur Jean-Luc HUDRY, Vice-président, pense qu'il faut prendre en compte l'intérêt communautaire et que des critères doivent être fixés. Ces critères seront définis par la Commission qui seront ensuite proposés au Conseil Communautaire.

Monsieur le Président ajoute que le territoire dispose de terrains à bâtir et qu'il n'est pas judicieux de modifier ou réviser les documents d'urbanismes pour cela étant donné que le PLUi va être élaboré d'ici 2 ans.

Monsieur Stéphane MONTRELAY, RANS, ajoute qu'il faut faire attention car toutes les communes n'ont pas de documents d'urbanismes et qu'il faut se garder des portes ouvertes.

Le Conseil Communautaire échange sur ce dossier.

4. BATIMENTS/SERVICE TECHNIQUE

a) Pôle éducatif de Gendrey

Monsieur Gérome FASSET, Président, fait un point sur ce dossier au Conseil Communautaire.

Il explique la situation. Jura Nord est en procédure judiciaire avec BQ+A. Il tient à préciser que c'est BQ+A qui a mis au Tribunal Administratif Jura Nord et non Jura Nord qui a mis BQ+A au Tribunal. Il ajoute que le courrier que M. QUIROT a envoyé à toutes les communes et aux enseignants de Gendrey est inadmissible. Jura Nord a fait une réponse aux communes et aux enseignants de Gendrey mais la réponse à M. QUIROT sera faite par l'avocat. En procédure judiciaire, les parties ne doivent en aucun cas communiquer. Il précise que Jura Nord n'a fait que de constater la demande de résiliation de BQ+A.

Monsieur Gilbert LAVRY, SALIGNEY, demande si Jura Nord travaille sur un nouveau projet ?

Monsieur le Président indique que Jura Nord fait des réunions de travail sur ce pôle éducatif.

Monsieur Didier PEREZ, ETREPIGNEY, précise que dans le courrier de M. QUIROT, il indique que la chaufferie bois n'est pas compatible.

Monsieur Bruno TSCHANTRE, chargé de mission développement, indique que pour l'ADEME, un bâtiment BEPOS qui est relié à une chaufferie bois est compatible.

Monsieur Didier PEREZ, ETREPIGNEY, indique que les élus ou autres personnes ne savent plus qui a raison !

Il indique que dans le courrier, il est précisé que les labels coûteraient plus cher.

Monsieur Bruno TSCHANTRE, chargé de mission développement, précise que Jura Nord a demandé des précisions à M. QUIROT mais qu'il n'a jamais donné les réponses.

Monsieur Jean-Luc HUDRY, Vice-président, précise que Jura Nord avait demandé à l'architecte des compléments d'informations qu'il n'a jamais voulu donner.

Monsieur Claude TERON, SERRE LES MOULIERES, indique que ce courrier est malsain et demande s'il est possible de discuter avec M. QUIROT.

Monsieur le Président répond qu'il est impossible d'avoir un échange avec M. QUIROT en cours de procédure judiciaire.

Monsieur Stéphane MONTRELAY, RANS, est surpris car en Appel d'Offres, des références ont dû être demandé ?

Monsieur le Président répond que ce marché était un concours donc l'identité des candidats n'était pas connue.

Monsieur Stéphane MONTRELAY, RANS, ajoute que Jura Nord a l'air confiant concernant la procédure mais que cet architecte a de très bonnes références.

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, demande quelle est la position de la SOCAD ?

Monsieur le Président indique que c'est la première fois que la SOCAD est confronté à ce type de problème. La SOCAD a pourtant l'habitude de travailler avec des architectes.

Monsieur Didier PEREZ, ETREPIGNEY, demande quel est le coût pour cette affaire pour l'instant ?

Monsieur le Président indique que le coût pour le concours a été de 33 000 € et que pour l'APS, le coût a été de 80 000 €.

Monsieur Didier PEREZ, ETREPIGNEY, demande si Jura Nord a des propositions par rapport au nouveau projet ?

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire d'actualiser le projet par rapport aux besoins de Jura Nord.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

5. AFFAIRES SCOLAIRES

a) Ecole de Salans : fermeture et reprise du bâtiment par la commune

Monsieur Gérome FASSET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il explique qu'au printemps, l'Inspection Académique avait décidé de fermer une classe à Salans et que de plein droit l'école de Salans devait fermer. Jura Nord avait donc proposé que le bâtiment, dont le propriétaire est la commune, d'affecter ce bâtiment à l'enfance jeunesse, afin que la commune ne supporte pas le coût de l'emprunt. La commune avait exprimé son souhait de garder le bâtiment car elle en était le propriétaire et avait également demandé de reporter cette décision car elle attendait le retour de l'Inspection Académique pour sur la demande du maintien d'une classe à Salans lors du Conseil Communautaire du 28 mai dernier. Monsieur le Président ajoute que Jura Nord avait proposé de garder ce bâtiment qui pourrait servir pour un autre projet de Jura Nord (crèche éventuelle sur le territoire).

Monsieur Christian GIROD, FRAISANS, demande si l'emprunt lié à ce bâtiment sera à la charge de Jura Nord ?

Monsieur le Président répond que non car la commune récupère son bâtiment donc elle aura à sa charge l'emprunt.

Monsieur Christian GIROD, FRAISANS, précise que l'emprunt a servi à acheter le mobilier ?

Madame Nathalie DA COSTA, responsable des finances, indique que l'emprunt est lié au bâtiment mais peut-être voir pour faire un prorata.

Madame Stéphanie DREZET, SALANS, demande si la commune reprend l'emprunt, le montant de l'emprunt sera diminué ?

Monsieur Christian GIROD, FRAISANS, indique que la CLECT est remis en cause ?

Monsieur le Président précise qu'il est urgent de faire une étude pour que le bâtiment soit de nouveau mise à disposition de Jura Nord.

Monsieur Christophe FERRAND, Vice-président, que le problème de l'emprunt devra être évoqué en CLECT.

A la majorité absolue, le Conseil Communautaire, et après en avoir délibéré :

- prend acte de la suppression de classes de l'école de Salans ;
- prend acte de la fermeture de l'école de Salans ;
- se prononce favorablement sur la désaffectation totale, avec effet immédiat, des locaux du bâtiment, pour ce qui concerne un usage d'enseignement scolaire ;
- prend acte que ce bâtiment revient de plein droit à la commune.

Pour : 34

Contre : 1

Abstention : 8

6. AFFAIRES GENERALES

a) Admissions en non-valeur

Monsieur Gérome FASSET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Les admissions en non-valeur se décomposent comme suit :

TITRE/ROLE	EXERCICE	MONTANT	OBSERVATION
Titre 361 – Rôle 365	2014	325,00 €	ORDURES MENAGERES
Titre 409 – Rôle 936	2013	67,50 €	ORDURES MENAGERES
Titre 372 – Rôle 370	2014	180,00 €	ORDURES MENAGERES
Titre 304 – Rôle 230	2015	5,56 €	CRECHE GARDERIE CANTINE
TOTAL GENERAL		578,06 €	

Le montant de ces créances s'élève à **578,06 €**.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, admet en non-valeur les créances ci-dessus.

Ces admissions en non-valeur seront imputées à la nature.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

b) Remboursement frais de déplacement des élus

Monsieur Gérome FASSET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A la majorité absolue (3 ABSTENTIONS), le Conseil Communautaire, et après en avoir délibéré :

- autorise le Président à signer les ordres de missions concernant les Vice-présidents et les délégués communautaires ;
- autorise le 1^{er} Vice-président à signer les ordres de missions concernant le Président ;
- accepte de rembourser les élus sur les bases définies ;
- dit que les crédits seront inscrits au chapitre budgétaire correspondant.

Pour : 40

Contre : 0
Abstention : 3

c) Etat des décisions prises par le Président

Monsieur Gérome FASSET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

7. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Claude TERON, SERRE LES MOULIERES, indique que Madame DUPONT de l'Association de Parents d'élèves lui a donné un courrier qui relève quelques problèmes.

Il en fait la lecture.

Plusieurs choses :

- une demande d'atsem à Sermange,
- APC,
- pd'accompagnatrice de bus entre Serre les Moulières et Sermange,
- portail familles : quand sera-t-il opérationnel ?

Monsieur le Président indique que si le FPIC avait été voté pour l'intégralité à Jura Nord, une ATSEM aurait été mis en place à Sermange. Madame EMBAREK, Directrice du service Enfance Jeunesse/Affaires scolaires, travaille sur ce dossier.

Monsieur Christophe FERRAND, Vice-président, indique qu'il est en attente de livraison du portail familles.

Monsieur le Président précise que les parents d'élèves auront une réponse de Jura Nord par courrier concernant toutes leurs interrogations et demandes.

Informations : prochains Conseils Communautaires :

- jeudi 22 octobre 2015,
- jeudi 17 décembre 2015.

Monsieur Christian GIROD, FRAISANS, demande les retours sur les nouveaux horaires d'école et de TAP sur FRAISANS ?

Madame Régine EMBAREK, Directrice du service Enfance Jeunesse/Affaires scolaires, répond que Monsieur CRETET, Directeur de l'école, apprécie la longue pause méridienne et concernant les horaires TAP, cela convient très bien.

Le Président lève la séance à 23h45.

Claude TERON,
Délégué communautaire
Commune de SERRE LES MOULIERES



Le Président,
Gérome FASSET

